Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-28_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 28-08-2025-CM : ENEDIS – Convention de servitude de passage électrique parcelle AO388 Stade Vigie rue des Bas Champs

Dans le cadre du changement d'opérateur exploitant l'antenne de téléphonie mobile au stade de la Vigie, le nouvel opérateur Free demande l'installation d'une nouvelle alimentation électrique de l'antenne sur la parcelle AO388. L'entreprise SADE sollicite pour ENEDIS le passage d'une alimentation électrique de 20ml et d'une largeur de 2ml ainsi que la pose d'un nouveau compteur électrique sur la parcelle privée de la commune A0388.

Dans ce cadre, une convention pour cette servitude de passage électrique est nécessaire.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 27 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ N° 18A – B : Convention ENEDIS + descriptif